



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 Avril 2017

2017-03-48

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-sept, le 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 5 avril 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU,
M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,
M. Bernard GILBERT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ.

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN.

ABSENT : M. Jean-Paul ROCHE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Jean-Frédéric OUVRY à
Mme Manuela CHARTIER, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER, Mme Nicole BOILEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY.

Objet : Adoption du compte administratif 2016 du budget principal.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 5 avril 2017 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2016 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour, (M. le Président ne participant pas au vote, quitte la salle),

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 273 937,00 €	435 942,53 €	208 843,47 €
Recettes d'investissement	1 273 937,00 €	644 786,00 €	
Dépenses de fonctionnement	7 740 698,00 €	7 292 846,85 €	47 068,96 €
Recettes de fonctionnement	7 740 698,00 €	7 339 915,81 €	

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 57 800,00 €

Recettes d'investissement : 205 500,00 €



Le Président,
Jean-Paul ROCHE

